

## CANABIS ET L'EMPLOI

---

Par **Cat05** Posté le 24/01/2024 à 11h15

Bonjour

Je consomme depuis mes 14 ans j'en est 48 maintenant.

Je n'est pas prise la décision d'arrêter de fumer mes mon métier et l'autorisation de l'employeur à faire des tests salivaires à ses employés viens de tomber.....

Après avoir lue bon nombre de message, je me rend compte que pour la majorité d'entre vous la décision c'est vous qui l'avait prise.

Je vie seule avec mes enfants, mon fils aîné fumé également et n'a pas l'intention d'arrêter, fumer sur le balcon oui mes pas plus.

Je suis une grosse consommatrice 100gr par mois....

Pensez vous que je dois en parler à mon médecin?

### 1 RÉPONSE

---

**nodatac** - 28/01/2024 à 12h05

Bonjour Cat05,

Effectivement, nos encouragements et injonctions ne pourront pas suffire, votre seule détermination à vouloir passer un cap reste la priorité.

Premièrement, OUI, vous devez voir votre médecin.

Secondo, il vous faut réfléchir aux répercussions qu'un éventuel arrêt provoquera dans tout votre corps et votre tête.

Trouvez vous des points positifs à cet arrêt éventuel, et listez les. Ils seront forcément nombreux. ( santé, emploi à sauvegarder, monétaire etc etc ).

Je vous invite à lire mon témoignage, car je suis, j'étais, un gros consommateur. Sur ce point, ce que vous annoncez consommer par mois me semble un peu sur estimé.

Néanmoins, vous avez déjà franchit un pas, celui de venir ici, cela veut dire que le cheminement commence...J'étais résigné comme vous il y a encore quelques mois. Mais j'ai muri ma réflexion, jusqu'à faire le grand saut. Vous irez mieux assez vite.

Il vous faut ABSOLUMENT un accompagnement, ne faites rien seule dans votre coin.

J'espère voir ce fil remonter rapidement avec des premières mesures, je répondrai à chacune de vos questions, ne pas hésiter !!

---